

Alors que la garantie des performances environnementales de leurs projets est de plus en plus exigée par les Maîtres d’Ouvrage, ETAMINE participe à l’établissement d’un guide des pratiques du commissionnement rédigé collectivement par l’ICEB (Institut pour la Conception Ecoresponsable du Bâti) dans l’objectif de cadrer cette nouvelle pratique.

#### L’EXPERIENCE D’ETAMINE

L’expertise d’ETAMINE en énergétique du bâtiment et en qualité environnementale a toujours été étayée par des calculs, et ceux-ci sont enrichis de nos retours d’expérience sur nos projets.

De fait, il est apparu très vite nécessaire de nous assurer que la réalité du projet effectivement construit était conforme aux hypothèses prises en compte dans ces calculs. Le suivi de la mise en œuvre, l’installation de produits ayant les performances ciblées, mesurées et validées, est une nécessité pour assurer l’atteinte des objectifs.

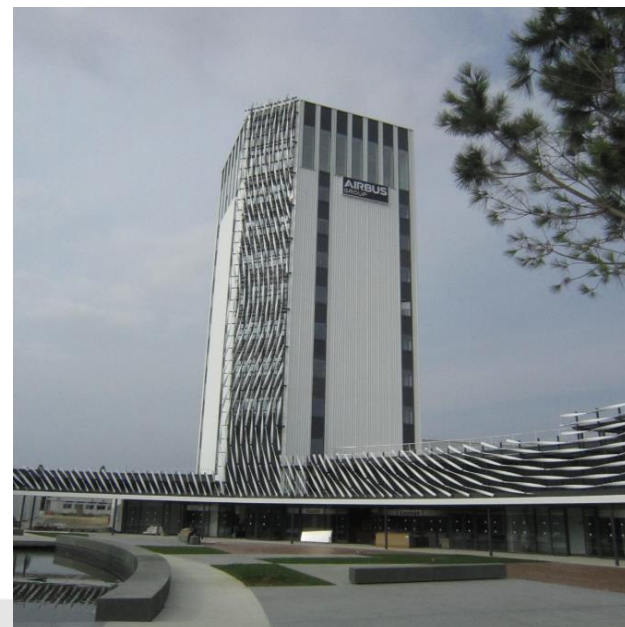
#### LA DEMANDE DES MAÎTRES D’OUVRAGE

Ce procédé est aujourd’hui une demande explicite des Maîtres d’Ouvrage engagés, qui souhaitent des performances environnementales avérées. Le commissionnement est une réponse à cette demande.

Cette notion s’est développée il y a quelques années en France, notamment avec l’essor de la certification BREEAM qui demandait dès sa version de 2009 l’engagement dans cette démarche pour atteindre le niveau « Excellent ». Le mémento du commissionnement du COSTIC, paru en 2008, proposait une approche française de cette démarche.

Aujourd’hui, la démarche s’est élargie et de nombreux Maîtres d’Ouvrage confient des missions de commissionnement, sur un périmètre plus large que les systèmes énergétiques (eau, enveloppe, confort et santé, matériaux biosourcés) et une temporalité différente selon les circonstances (programmation seule, premières phases de conception seules, mise en exploitation uniquement...).

Cette mission ne saurait donc se cantonner à la seule mise au point des systèmes énergétiques ; le regain d’intérêt qu’elle suscite est l’occasion de proposer des missions d’AMO dans des domaines environnementaux spécifiques, suffisamment dimensionnées pour scruter précisément les performances environnementales.



*Campus Airbus à Toulouse (31) : mission de commissionnement énergétique avec suivi sur un an*



*Tour Sky 56 à Lyon (69) : mission de commissionnement énergétique avec suivi sur un an, en cours*

## LA MISSION DE COMMISSIONNEMENT

Le commissionnement peut s'exercer à toutes les phases d'un projet, de la programmation jusqu'à l'exploitation. Les phases de mise au point en fin de chantier et dans les premiers mois de vie du bâtiment sont certes cruciales, mais anticiper la démarche est essentiel à sa réussite : la définition des objectifs en phase programmation, leur déclinaison en indicateurs clairs, la définition des moyens de mesure pour vérifier la performance en exploitation doivent être établies dès la conception du projet.

Exercer cette mission nécessite une compétence managériale car la réussite de l'opération implique de mobiliser tous les acteurs d'un projet autour d'un objectif commun, mais également une compétence technique affirmée car l'optimisation des performances oblige à s'intéresser aux moindres réglages et nécessite une collaboration fructueuse entre le responsable du commissionnement et les techniciens en charge de la mise au point et de l'exploitation. Le commissionneur n'a pas pour vocation de révéifier lui-même tout le fonctionnement des installations techniques en aval de la maîtrise d'œuvre et des entreprises, mais il ne peut pour autant rester bras croisés en attendant que les mesures soient conformes à l'objectif.

Pour être productif et légitime face aux différents intervenants, le responsable du commissionnement doit justifier d'une compétence technique reconnue, pour être écouté, mais doit également bénéficier d'un positionnement contractuel indépendant à la fois de la maîtrise d'œuvre et des entreprises, et de l'appui du Maître d'Ouvrage, pour pouvoir faire évoluer les paramètres en faveur de la performance.

## UN GUIDE POUR MIEUX FAIRE

S'agissant d'une prestation nouvelle dans le secteur du bâtiment, à l'interface entre de nombreux métiers, il a semblé nécessaire de formaliser la démarche pour que les Maîtres d'Ouvrage en comprennent les contours et puissent passer commande à bon escient. C'est pourquoi ETAMINE participe en ce moment à la rédaction d'un guide pratique du commissionnement, rédigé collectivement par l'ICEB (Institut pour la conception écoresponsable du bâti, [www.iceb.org](http://www.iceb.org)).

Ce guide définira les termes du commissionnement, les actions à réaliser aux différentes étapes d'un projet et insistera sur les compétences managériales et techniques à associer pour la parfaite exécution d'une mission. Il se complètera avec la présentation de quelques études de cas qui montrent les gains de 20 à 40 % atteints en exploitation après deux ans de mesures et de réglages.

La parution du guide est prévue en 2017. D'ici là, des informations sont disponibles auprès de l'ICEB ou bien directement auprès d'ETAMINE.

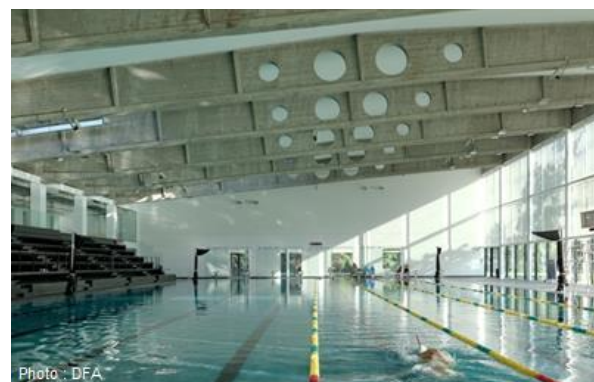


*Tour D2 à La Défense – commissionnement avec suivi sur un an après la réception*

*Pour en savoir plus sur deux projets « commissionnés » après réception, cliquez ci-dessous :*



*WOOPA - Pôle de la coopération et de la finance éthique Carré de Soie à Vaulx-en-Velin (69) : mission d'Energy management et démarche de commissionnement sur 3 ans après la réception.*



*Piscine de Kibitzenau (67) : mission de commissionnement énergétique avec suivi sur trois ans en cours chez Etamine*